



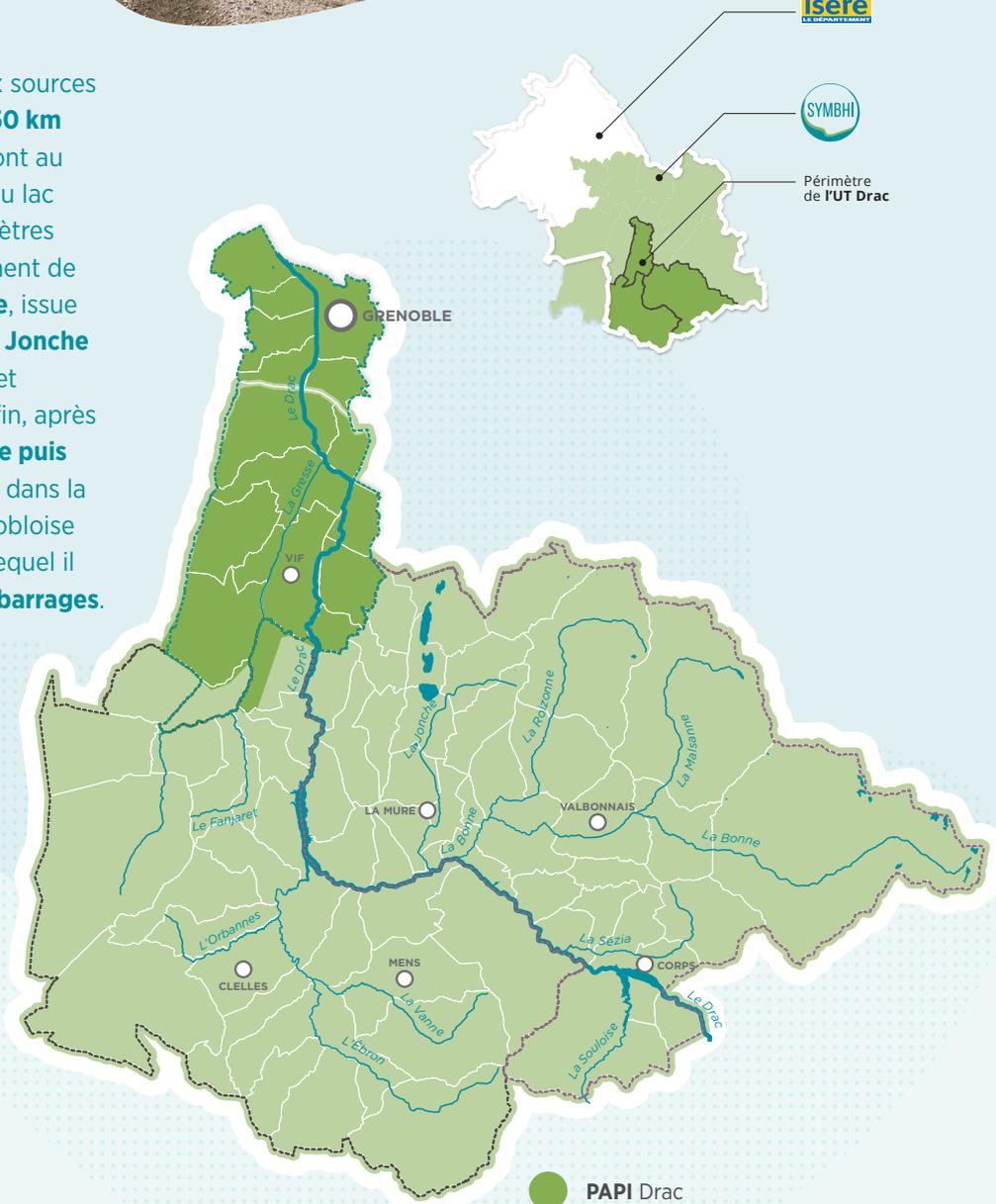
Unité Territoriale du SYMBHI Le Drac

L'unité territoriale du Drac

ne démarre pas aux sources du Drac dans le Champsaur mais **50 km à l'aval** dans le secteur du Beaumont au niveau de la queue de la retenue du lac du Sautet. Une quinzaine de kilomètres après son entrée dans le département de l'Isère, il accueille d'abord **la Bonne**, issue de la **vallée du Valbonnais**, puis **la Jonche** provenant du **plateau matheysin**, et **l'Ébron** qui traverse **le Trièves**. Enfin, après avoir reçu les eaux de **la Romanche puis de la Gresse**, il se jette dans l'Isère dans la traversée de l'agglomération grenobloise après un parcours de **130 km** sur lequel il franchit successivement **4 grands barrages**.



Périmètre de l'UT Drac



- PAPI Drac
- Contrat de rivière Drac isérois
- Grenoble Alpes Métropole
- CC Matheysine
- CC Trièves



D'INFOS SUR
symbhi.fr

Un Contrat de Rivières Drac Isérois 2018-2024

Le lancement du Contrat de Rivières du Drac Isérois, signé en 2018, pour une durée de 7 ans, est venu clôturer près de 10 ans de travail. Son élaboration, depuis 2009, s'est appuyée sur une forte mobilisation des élus locaux, des partenaires techniques et financiers, des riverains et des usagers autour d'un projet commun : réhabiliter, valoriser, protéger et animer leur patrimoine aquatique. Le contrat de rivières Drac isérois constitue un véritable fil rouge et le socle de l'action du territoire du Drac en faveur des milieux aquatiques et ce jusqu'en 2024.

Il permet de veiller au maintien de la concertation et de la dynamique présentes sur le territoire nécessaires au bon déroulement des actions mises en œuvre. Le contrat de rivières est le garant d'une gestion globale, équilibrée et durable du milieu tant pour la gestion des milieux aquatiques que la prévention des inondations.

Le PAPI Drac

À l'aval du territoire du Drac, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention a été labellisé en octobre 2018. Il comporte 53 actions visant à réduire les conséquences des inondations sur le territoire du Drac aval (du barrage de Notre-Dame de Commiers à la confluence avec l'Isère) à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux. Le SYMBHI assure l'animation du PAPI et la maîtrise d'ouvrage des actions liées à la gestion des ouvrages de protection et à la définition d'un schéma d'aménagement intégré du Drac.

La déclinaison opérationnelle des propositions faites dans le cadre des études du PAPI d'intention seront mises en œuvre en phase PAPI après instruction par les services de l'État.

Calendrier global du PAPI du Drac



Unité Territoriale du Drac

Une équipe dédiée au territoire du Drac est présente pour répondre aux attentes des intercommunalités membres, des communes et des acteurs locaux.

Les agents de l'Unité Drac sont situés dans les locaux du SYMBHI au 2 chemin des marronniers (3^e étage) à Grenoble. Ils sont également joignables au 04 76 75 21 88.

Courrier à adresser au siège :

SYMBHI - 9 rue Jean Bocq - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1

Au sein du comité syndical du SYMBHI, présidé par Fabien MULYK, le territoire du Drac réunit 3 membres : Grenoble Alpes Métropole (GAM), la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) et la Communauté de Communes du Trièves (CCT). Ils sont représentés par plusieurs délégués :

- **Gilles STRAPPAZZON**, Maire de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Conseiller GAM, premier Vice-Président du SYMBHI,
- **Anne Sophie OLMOS**, Conseillère municipale de Grenoble, Vice-Présidente de GAM,
- **Jean-Yves PORTA**, Maire de Vaulnaveys-le-Haut, Conseiller délégué GAM,
- **Maryse BARTHELEMI**, Maire de La Valette, Vice-Présidente Environnement de la CCM, Vice-Présidente du SYMBHI,
- **Éric BALME**, Maire de Saint-Pierre-de-Méarotz, Président de la CCM,
- **Patrick LAURENS**, Conseiller municipal de la Mure, Conseiller communautaire de la CCM,
- **Christophe DRURE**, Maire de Roissard, Vice-Président Environnement de la CCT, Vice-Président du SYMBHI,
- **Claude GIRARD**, Adjointe de Saint-Martin-de-la-Cluze, Conseillère communautaire de la CCT,
- **Marianne BAVEUX**, Conseillère municipale de Saint-Martin-de-Clelles, Conseillère communautaire.

Chacun des membres de l'Unité du Drac a constitué une **commission GEMAPI** afin de définir un plan d'actions qui lui est propre. Le territoire du Drac bénéficiant d'une démarche de Contrat de rivières, ces 3 membres sont rassemblés avec les autres acteurs du territoire au sein du **Comité de Rivières du Drac isérois**. Le comité de pilotage du PAPI Drac réunit, pour sa part, les acteurs de ce périmètre dont GAM.



Émilie VINCENT

Responsable de l'Unité Territoriale du Drac
emilie.vincent@symbhi.fr
06 35 57 14 23



Claire GODAYER

Chef de projet PAPI Drac
claire.godayer@symbhi.fr
07 85 00 40 86
04 76 48 87 24



Sébastien BESSON

Chargé de mission rivières
sebastien.besson@symbhi.fr
06 58 39 28 01



William HUCHET

Technicien de rivières
william.huchet@symbhi.fr
06 67 69 54 76



Brice NOIROT

Technicien de rivières
brice.noirot@symbhi.fr
06 63 33 62 48



9 rue Jean Bocq, 38022 Grenoble, Cedex CS41096 / Tél. 04 76 00 33 93 / Mail. contact@symbhi.fr

NUMERO D'ASTREINTE DU SYMBHI 06 98 43 99 74 ⚠ Seulement en gestion de crise, sinon contactez vos interlocuteurs habituels.



la Matheysine
Communauté de communes